

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINES

Séance du 20 juin 2019 Date de la convocation : 16 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents :

Nombre d'exprimés : 10

L'an deux mil dix-neuf le 20 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

Présents : Jean-Luc Padiolleau, Patrick Bigot, Chantal Morlec, Philippe Derogis, Mireille Cicutti, Isabelle Denis, Jean-Emmanuel Massue, Mathieu Ménard, Michelle Roquin

Absents excusés : Jean Claude Adumeau (pouvoir Patrick Bigot), Marie Bernier (pouvoir Jean-Luc Padiolleau)

Absent : Christian Galimant

Secrétaire de séance : Philippe Derogis

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune peut ouvrir une ligne de trésorerie. Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens. Après étude, la proposition du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou apparaît être intéressante, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

De demander au Crédit Agricole une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

Montant : 100 000€

Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00% + 0.94 %

Durée : 1an

Paiement des intérêts : chaque trimestre

Commission d'engagement : 150€

De donner délégations à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Monsieur le Maire précise qu'une demande est déjà en cours auprès de la Caisse d'Epargne, que cette proposition ne serait appliquée que si la Caisse d'Epargne était défaillante.

8. Questions diverses

Autostop Rézo pouce :

Dispositif présenté par la communauté de communes du Val d'Amboise, il s'agit de la mise en service d'une application d'auto stop. La CCVA propose un RV pour travailler sur les conditions de mise en œuvre et les modalités de fonctionnement du dispositif. Patrick Bigot, Chantal Morlec, et Isabelle Denis se chargeront de rencontrer Cindy Desroches chargée du projet par la CCVA.

Représentativité des élus pour la recomposition du conseil communautaire :

En application des règles de droit commun le conseil communautaire de la CCVA doit être composé de 30 sièges (effectif défini par rapport à la population de la communauté de communes). Les sièges sont répartis de manière proportionnelle entre les communes en fonction de leur population. Aucune commune ne peut obtenir plus de la majorité des sièges et chaque commune a au moins 1 siège.

Après répartition des sièges, les 30 sièges sont attribués au 11 communes les plus peuplées, or la CCVA compte 14 communes ; 3 sièges supplémentaires peuvent donc être ajoutés et attribués forfaitairement aux 3 communes les plus petites.

En fonction d'un accord local, la communauté de communes peut attribuer 25% supplémentaires de sièges à répartir entre les communes soit $33+(33 \times 25\%) = 41.25$ arrondis à 41 sièges.

A défaut, les règles de droit commun s'appliquent soit une attribution de 33 sièges au sein du conseil communautaire.

Cependant si aucun accord local n'a été conclu une répartition jusqu'à 10% de sièges supplémentaires est possible

portant à 36 le nombre de sièges de la CCVA.
Les conseillers sont invités à se prononcer sur ces dispositions.

Après en avoir débattu, les Elus ont voté :
Pour le maintien du droit commun à 33 sièges: 6 voix pour
Pour la composition du conseil communautaire après accord local à 41 sièges : 3 pour
Abstention : 2

Implantation d'une armoire Free :

Free sollicite la commune pour implanter une armoire de dégroupage sur la commune permettant ainsi aux abonnés de bénéficier d'une meilleure offre. Monsieur le Maire propose aux élus que l'armoire soit positionnée dans la haie près de la grange Robert. Cette occupation du domaine public serait soumise à une redevance de 100€ annuels.

Fête de l'écoquartier :

6 personnes sont intéressées par le projet, ce qui est satisfaisant. En revanche Monsieur le Maire déplore le manque de participation des élus et des associations au moment de ranger et nettoyer les lieux.

Mireille Cicutti s'interroge quant à l'implication du p'tit Montreuillois et, au-delà de cette manifestation, du manque d'activité du bar associatif mettant ainsi en péril la validité de la licence. Elle contactera le Président de l'association pour faire un point.

Projet écoquartier :

Les Elus pensent qu'il faudrait diversifier l'offre en proposant des parcelles de tailles différentes soit quelques parcelles de 500 ou 600m².

Le prix des parcelles doit correspondre au coût fixe lié à la viabilisation des terrains et d'un prix au m².

Le phasage de l'opération pourrait s'organiser sur 3 temps :

1^{er} phase : commercialisation des parcelles en bord de voie

2^{ème} phase pour les parcelles proches de l'école

3^{ème} phase la zone face au cimetière.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune architecture n'est imposée, il convient seulement de respecter le règlement d'urbanisme lié au quartier.

Les 6 personnes intéressées, lors de la fête du 15 juin, sont invitées à une réunion organisée le 1^{er} juillet à 19 heures.

Il serait intéressant de savoir si les particuliers peuvent bénéficier d'aides de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 00.

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1^{er} Adjoint	Chantal Morlec – 2^{ème} Adjoint –
Jean-Claude Adumeau – 3^{ème} Adjoint Absent pouvoir Patrick Bigot	Philippe Derogis – 4^{ème} Adjoint	Marie Bernier Absente pouvoir Jean-Luc Padiolleau
Mireille Cicutti	Isabelle Denis	Christian Galimant Absent
Jean-Emmanuel Massue	Mathieu Ménard	Michelle Roquin